|  |  |
| --- | --- |
| LOGO COLLECTIVITE | **N°**……………**Arrêté portant** **mise en détachement d’un fonctionnaire territorial (courte durée ou longue durée)**M Grade  |

Le Maire (*ou le Président*) de ……………………………………………………………………………

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 86-68 du 13 janvier 1986 relatif aux positions de détachement, de disponibilité, de congé parental des fonctionnaires territoriaux et à l'intégration, notamment l’article 11-1,

Vu l’arrêté du ......................., classant M………………… *(Grade)* ................……………………, ............échelon, indice brut. .........., indice majoré .............., avec une ancienneté de ............................................, à compter du ...............................,

Vu la demande écrite de mise en détachement, présentée par M…………………, pour une durée de ....................................., à compter du ...............................,

Vu l’accord de .................................................. *(Autorité de l’administration* *ou organisme d’accueil)*,acceptant le recrutement de M………………… en qualité de .................................................................. *(grade ou emploi d’accueil)* par la voie du détachement, pour une durée de ...........………….................., à compter du ..................................,

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1 :**  M………………… est placé(e) en position de détachement auprès de (administration ou organisme d’accueil) .............................................................................., pour une durée de ..............................., à compter du .......................................,

**ARTICLE 2 :**  M………………… conserve pendant la durée de son détachement son droit à l’avancement et à la retraite dans son cadre d’emplois d’origine. Cet avancement est sans influence sur sa situation individuelle dans l’emploi de détachement,

**ARTICLE 3 :**

-Pour un détachement de longue durée : M………………… devra solliciter par écrit sa réintégration ou le renouvellement de son détachement.

-Pour un détachement de courte durée : M………………… est obligatoirement réintégré*(e)* dans son emploi antérieur à l’expiration de la période de détachement.

**ARTICLE 4 :** Il peut être mis fin au détachement avant le terme fixé par le présent arrêté, à la demande :

* soit de l’administration de l’organisme d’accueil, soit de l’administration d’origine, au moins trois mois avant la date effective de la remise à disposition,
* soit de M………………… qui cessera d’être rémunéré(e) et qui sera placé(e) en disponibilité jusqu’à ce qu’intervienne sa réintégration.

**ARTICLE 5 :** Le Secrétaire Général (*ou le Directeur Général des Services*) est chargé de l’exécution du présent arrêté qui sera notifié à l’agent.

Ampliation adressée :

 - au Président du Centre de Gestion de la Charente

 - au Comptable de la collectivité

 Fait à………………………,

 le……………………………

 Prénom, Nom et qualité du signataire

|  |
| --- |
| Le Maire (*ou le Président*),- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,- informe que le présent arrêté peut faire l’objet d’un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de POITIERS (86) dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.Ce recours peut être déposé sur l’application informatique « Télérecours citoyens », accessible par le site : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)Notifié le …………………………….Signature de l’agent : |